

rejeté

SÉNAT

le 20 décembre 1966.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

portant règlement définitif du budget de 1962.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1966.

Le Président,

Signé : André MERIC.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1951, 2173 et In-8° 586.

Sénat : 55 et 125 (1966-1967).